

Rapport bisannuel sur l'égalité de genre en Italie (loi 162/2021) — Déclaration obligatoire des salaires et des effectifs pour les employeurs de plus de 50 salariés

Gender Equality · Bonne pratique · Italie

Score de qualité : 41/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La loi 162/2021 (en vigueur le 3/12/2021) a étendu le rapport bisannuel sur rémunération, embauche, formation et promotion aux employeurs de plus de 50 salariés, avec amendes et suspension d'avantages. Aucune évaluation des résultats trouvée.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-17

[Italian Ministry of Labour and Social Policies](#) — consulté le 2026-10-17

[Hogan Lovells](#) — consulté le 2026-10-17

[Mercer](#) — consulté le 2026-10-17

[Trusaic](#) — consulté le 2026-10-17

Citer — Evidoria. Rapport bisannuel sur l'égalité de genre en Italie (loi 162/2021) — Déclaration obligatoire des salaires et des effectifs pour les employeurs de plus de 50 salariés. ID persistant : ec5dd785-45d3-41e8-9a2f-0f4866a79b8a.